

Rapport de la COFIN sur le préavis N°01/2012 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'extension et le remplacement des conduites d'eau potable et défense incendie et l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et usées dans le quartier  
<< En Grandchamp – Au Porteau >>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CoFin s'est réunie dans la salle de la Municipalité le lundi 6 février 2012 à 19h00. Elle était composée de Messieurs E.Rochat, J. Laurent, L. Pescante et A. Vionnet président rapporteur. Messieurs C. Herrero, S. Jaquet et P. Zapf se sont excusés pour raisons professionnelles.

Etaient présents M. A. Bovay Syndic responsable des finances ainsi que M. D.Epp et S.Roulet boursier communal. Monsieur le Syndic en charge du dossier a répondu à nos questions de façon claires et précises.

Ce préavis a pour but l'extension de la conduite d'eau potable et de défense incendie dans le secteur de la Clavaz et de Malavernaz et le remplacement de l'ancienne conduite en acier sous le chemin du Porteau qui est vétuste et sous-dimensionnée.

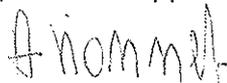
Comme décrit dans le préavis, dans le secteur << En Grandchamp >> la solution technique la plus avantageuse sera recherchée par le bureau Herter et Wiesmann spécialiste hydraulique pour notre commune.

Le montant de CHF 100'000.00 pour l'extension du réseau d'eau et du service des égouts figure au plan des investissements pour 2012. Ces coûts seront répartis dans les comptes affectés relatifs à ces deux services soit : 78'000.00 pour les eaux usées et claires et 35'000.00 pour l'eau potable (hors TVA) ce qui correspond au total du préavis à CHF 113'000.00.

Au vu de ce qui précède, la CoFin à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 01/2012, à savoir :

- octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 123'000.00 ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 10 ans au maximum.

Le président rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Léonardo Pescante